



**AVENANT 4
A LA CONVENTION DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT
ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION
ET
L'ASSOCIATION "LE TRIANON"
ANNÉE 2023**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Laval Agglomération

Représentée par son Président, Monsieur Florian BERCAULT, agissant en vertu d'une délibération du Bureau Communautaire du 5 juin 2023

D'une part,

ET :

L'association "Le Trianon"

40, rue du Trianon – 53410 LE BOURGNEUF LA FORET

Représentée par son président; Daniel BLANCHETIERE, bénéficiaire,

Siret n° 786 231 431 00010

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

Par délibération n° 105/2019 du Bureau Communautaire du 6 mai 2019, Laval Agglomération a établi une convention de soutien et de partenariat avec l'association "Le Trianon" afin de permettre à l'association classée "Art et Essai" de continuer son activité.

L'aide financière apportée par Laval Agglomération, pour une période de 7 ans, permettra à l'association "le Trianon" de couvrir, en tout ou en partie, les échéances de l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux d'un montant de 120 000 euros au taux de 3.13 % sur une durée de 12 ans.

Cette aide sera versée au vu du compte de résultat remis chaque année par l'association "Le Trianon" et prendra également en compte les soldes bancaires de celle-ci : en cas d'excédent de la trésorerie, le montant de la subvention sera ajusté.

Article 1 :

Au titre de l'année 2023, le montant alloué s'élève à 1 088.55 euros correspondant aux intérêts d'emprunt.

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention de soutien et de partenariat restent inchangées.

Fait à Laval, le

**Laval Agglomération,
par délégation du président
le conseiller communautaire
délégué à la Politique culturelle**

**Le Président
de l'association "Le Trianon"**

Bruno FLECHARD

Daniel BLANCHETIERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230605-S05-BC-112-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne : 13-06-23